

INFORMATION PRESSE

Paris, le 20 novembre 2021

Vaccination contre la Covid en France

Au 20 novembre 2021, plus de 102 750 000 injections ont été réalisées

1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 51 707 685 personnes ont reçu au moins une injection (soit 76,7% de la population totale) et 50 635 553 personnes ont désormais un schéma vaccinal complet (soit 75,1% de la population totale).

Depuis le début de la campagne de rappel, 5 293 000 personnes ont reçu une dose de rappel².

[1] Avec l'ouverture de la vaccination aux 12-17 ans, le calcul du taux de vaccination de la population majeure évolue. Le nombre d'injections par classe d'âge n'étant disponible qu'à J+1, nous communiquerons désormais le taux de vaccination de la population majeure à J-1, de manière hebdomadaire chaque mardi. Le taux de vaccination de la population totale n'est pas impacté, il est toujours donné quotidiennement donné à J-J.

<i>Données Provisoires</i>	Injections des dernières 24 heures	Cumul au mois de novembre	Cumul total (depuis le 27/12/2020)
1^{ères} injections	33 613	472 233	51 707 685
Doses de rappel²	239 479	2 242 324	5 293 000
Total injections	196 553	3 582 178	102 750 723
Schémas vaccinaux complets	36 003		50 635 553

² Le nombre d'injections de rappel n'étant disponible qu'à J+1, nous communiquerons désormais les nombres de rappel à J-1 de manière quotidienne.

2. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet www.sante.fr
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) ou une infirmière
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Ouverture de la campagne de rappel depuis le 1er septembre

Suite aux annonces du Président de la République en août 2021, la campagne de rappel de vaccination anti-covid a débuté le 1^{er} septembre 2021 pour certaines populations prioritaires particulièrement vulnérables.

Les populations éligibles à un rappel vaccinal dès le mois de septembre 2021 sont les suivantes :

- Les résidents des EHPAD et des USLD ;
- Les personnes de plus de 65 ans ;
- Les personnes à très haut risque de forme grave ;
- Les personnes présentant des pathologies facteurs de risque de forme grave, selon la classification établie par la Haute Autorité de Santé ;

- Les personnes sévèrement immunodéprimées ;
- Les personnes ayant reçu le vaccin Covid-19 Janssen.

Pour les quatre premiers groupes de personnes, le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) dans son avis du 19 août 2021 et la Haute Autorité de Santé dans son avis du 23 août 2021 recommandent un délai d'au moins 6 mois entre la primo-vaccination complète et l'administration de la dose de rappel. Concrètement, les personnes ayant été primo vaccinées selon un schéma à deux doses, recevront leur dose de rappel (ou troisième dose) à partir de six mois après la deuxième dose.

Pour les patients sévèrement immunodéprimés, conformément à l'avis du COSV, l'administration d'une dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 6 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale que la quatrième dose permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

Pour les personnes ayant reçu le vaccin Covid-19 Janssen, la Haute Autorité de Santé recommande un délai minimal de 4 semaines entre la primo-vaccination et la dose de rappel.

A la suite de l'avis de la Haute Autorité de Santé du 5 octobre 2021, de nouvelles populations sont désormais concernées par le rappel vaccinal, 6 mois minimum après leur primo-vaccination complète :

- les professionnels de santé, l'ensemble des salariés du secteurs de la santé et du secteur médico-social, les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, les professionnels du transport sanitaire et les pompiers, quel que soit leur âge
- les proches (de plus de 18 ans) de personnes immunodéprimées

Le rappel doit être fait avec un vaccin à ARN messenger (Pfizer ou Moderna) de manière indifférenciée quel que soit le vaccin utilisé pour la primovaccination.



La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).

Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à partir de **3 mois** après la dernière injection, sur avis médical.

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• A l'école/Mon lieu d'apprentissage• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu de soin	
	Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
18 à 29 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu de soin	
	Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire, de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
30 à 64 ans inclus	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen		Je reçois une dose de rappel
	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire, de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu de soin	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu de soin
65 ans et plus	Quelle que soit ma situation	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu d'hébergement	Je reçois une dose de rappel <ul style="list-style-type: none">• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)• Médecin du travail/Service de santé universitaire• Pharmacie• Cabinet infirmier ou sage-femme• Chirurgien-dentiste• Laboratoire de biologie médicale• Centre de vaccination• Mon lieu d'hébergement
		Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment.
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles, selon les modalités ci-dessus.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



version : 10 novembre 2021

La vaccination obligatoire POUR CERTAINES PROFESSIONS



La vaccination est obligatoire pour :

- Les professionnels du secteur de la santé*
- Les professionnels ou bénévoles exerçant dans les mêmes locaux que ces professions*
- Les personnes exerçant l'activité de transport sanitaire*
- Les professionnels du secteur médico-social*
- Les personnels navigants et militaires affectés aux missions de sécurité civile*
- Les prestataires de services et distributeurs de matériels*
- Les étudiants ou élèves en formation pour ces professions*
- Les sapeurs-pompiers et personnes assurant la prise en charge de victimes*

* Liste complète sur www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale

	Mon âge	Janssen ou AstraZeneca	Pfizer-BioNTech	Moderna
18 À 29 ANS INCLUS	→		<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon établissement • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination 	
30 À 54 ANS INCLUS	→		<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon établissement • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination 	<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon établissement • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination
55 ANS ET PLUS	→	<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon établissement • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme <p><small>(Si la première dose a été réalisée avec AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN messager)</small></p> <p><small>(Si la première dose a été réalisée avec le vaccin Janssen, un rappel avec un vaccin à ARNm est nécessaire 4 semaines après la vaccination)</small></p>	<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon établissement • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination 	<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon établissement • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination

N.B. :

- L'obligation de vaccination pour ces professions est effective depuis le 15 septembre.

Pour retrouver toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale



La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Pfizer-BioNTech	Moderna
0 à 11 ans inclus		<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>		
12 à 17 ans inclus	Quelle que soit ma situation →		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • À l'école/mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation →		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/ Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
30 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation →		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/ Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/ Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile • Mon lieu de soin <p><small>(Si la première dose a été réalisée avec AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN messager)</small></p> <p><small>(Si la première dose a été réalisée avec le vaccin Janssen, un rappel avec un vaccin à ARN est nécessaire 4 semaines après la vaccination)</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD et résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



version : 10 novembre 2021

Contact presse : presse-dqs@sante.gouv.fr